












Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2224(INI)
Procédure terminée	
Modernisation de l'éducation dans l'Union européenne	
Sujet 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation		04/07/2017
		 ŁYBACKA Krystyna	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 BOCSKOR Andrea	
		 SERNAGIOTTO Remo	
	 GIMÉNEZ BARBAT María Teresa		
	 EVANS Jill		
	 ADINOLFI Isabella		
	 BILDE Dominique		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		27/10/2017
		 ŠOJDROVÁ Michaela	
	EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)		25/10/2017
		 KOZŁOWSKA Agnieszka	
Commission européenne	DG de la Commission Éducation, jeunesse, sport et culture	Commissaire NAVRACSICS Tibor	

Événements clés			
30/05/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0247	Résumé
26/10/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

26/10/2017	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
25/04/2018	Vote en commission		
17/05/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0173/2018	Résumé
11/06/2018	Débat en plénière		
12/06/2018	Résultat du vote au parlement		
12/06/2018	Décision du Parlement	T8-0247/2018	Résumé
12/06/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2224(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/8/11289

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2017)0247	30/05/2017	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE616.625	30/01/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE619.099	02/03/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE619.100	02/03/2018	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE616.684	04/04/2018	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE618.003	11/04/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0173/2018	17/05/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0247/2018	12/06/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)567	13/11/2018	EC	

Modernisation de l'éducation dans l'Union européenne

OBJECTIF: exposer la nouvelle stratégie de IUE en faveur de l'enseignement supérieur.

CONTEXTE: l'initiative «[Investir dans la jeunesse de l'Europe](#)» et la [nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#) ont démontré que l'enseignement supérieur jouait un rôle unique en tant que fondement des sociétés démocratiques européennes ainsi que pour favoriser la croissance et l'emploi.

Le «[socle européen des droits sociaux](#)» et le [document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation](#) ont désigné l'éducation et les compétences comme une priorité pour la coopération européenne.

Le rôle de l'Union: l'IUE affiche un bilan positif pour ce qui est de soutenir l'enseignement supérieur au moyen de programmes de coopération et de financement.

Dans le contexte de la stratégie «Europe 2020», le Conseil est convenu que 40% des jeunes devraient être titulaires d'un diplôme de

l'enseignement supérieur ou équivalent d'ici 2020. Le projet pour la [modernisation des systèmes d'enseignement supérieur](#), adopté en 2011, a défini des orientations stratégiques pour les activités de l'IUE et des États membres, à savoir:

- développer une base factuelle sur ce qui fonctionne dans l'enseignement supérieur par le biais d'études ainsi que de travaux d'analyse et de suivi des critères de référence et des indicateurs;
- soutenir la coopération, l'apprentissage mutuel et des conseils stratégiques ciblés entre les pouvoirs publics et autorités responsables de l'enseignement supérieur;
- renforcer les capacités et les résultats des établissements d'enseignement supérieur en finançant des projets novateurs de coopération entre les établissements et leurs partenaires (Erasmus+, Horizon 2020) et, grâce aux Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), des investissements dans les infrastructures, les compétences et les projets d'innovation;
- soutenir la mobilité internationale des étudiants, du personnel et des chercheurs (Erasmus+ et actions Marie Skłodowska-Curie); et
- renforcer la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche et les entreprises.

S'adapter au monde qui évolue: la Commission relève que les systèmes européens d'enseignement supérieur sont toujours confrontés à diverses difficultés, notamment:

- une inadéquation entre les compétences dont l'Europe a besoin, et celles dont elle dispose: d'ici à 2025, selon les prévisions, la moitié des emplois exigeront des qualifications de haut niveau. Or, de nombreuses régions de l'IUE connaissent des pénuries dans certaines professions nécessitant des compétences de haut niveau. Dans le même temps, un trop grand nombre de diplômés obtiennent des diplômes avec de faibles compétences de base;
- des fractures sociales persistantes et croissantes: difficultés pour les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés et d'origine immigrée de commencer et de terminer des études supérieures; universitaires et diplômés souvent perçus comme étant coupés du reste de la société; ségrégation de genre par domaine d'étude, etc.;
- un écart en matière d'innovation, avec des performances de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'innovation qui varient fortement d'une région à l'autre de l'Union;
- une coopération limitée entre les différentes composantes des systèmes d'enseignement supérieur - écoles, prestataires de services de formation professionnelle, acteurs de l'éducation et de la formation des adultes.

L'Europe ne pourra relever ces défis qu'avec des établissements et des systèmes d'enseignement supérieur efficaces en matière d'éducation, de recherche et d'innovation et reliés aux sociétés dont ils font partie. Si la réforme de l'enseignement supérieur relève de la responsabilité des États membres, l'IUE peut aider les États membres dans leurs efforts de réforme de l'éducation.

CONTENU: la présente communication expose le point de vue de la Commission sur la manière dont l'enseignement supérieur, tout en s'appuyant sur des accomplissements existants, doit recentrer les efforts sur les perspectives et les défis actuels et en évolution.

La nouvelle stratégie recense quatre grands domaines d'action prioritaires et propose des mesures spécifiques au niveau de l'UE pour compléter le travail accompli par les établissements d'enseignement supérieur et les autorités des États membres:

1. lutter contre l'inadéquation des compétences et besoins futurs et promouvoir l'excellence dans le développement des compétences;
2. construire des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs et connectés;
3. veiller à ce que les établissements d'enseignement supérieur contribuent à l'innovation;
4. soutenir des systèmes d'enseignement supérieur effectifs et efficaces.

Dans le cadre de chacun des quatre grands domaines prioritaires, la Commission définit les mesures spécifiques qu'elle prendra en vue d'aider à la réalisation des objectifs généraux, comme par exemple:

- lancer une initiative européenne relative au suivi des diplômés, en vue d'améliorer les connaissances au niveau national et de l'IUE en ce qui concerne l'évolution de leur carrière ou de leurs études;
- lancer une coalition élargie dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie, (des arts) et des mathématiques (UE STE(A)M) réunissant les différents secteurs de l'éducation, les entreprises et les employeurs du secteur public pour promouvoir l'adoption de sujets pertinents, y compris par le biais de programmes pluridisciplinaires et d'une coopération entre les facultés concernées et les établissements d'enseignement supérieur;
- soutenir les placements professionnels d'étudiants dans le cadre d'Erasmus+, en mettant l'accent sur les compétences numériques;
- mettre en place un modèle de préparation au numérique pour aider les établissements d'enseignement supérieur, leur personnel et les étudiants à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage numérique;
- renforcer, dans le cadre d'Erasmus+, le soutien en faveur des enseignants de l'enseignement supérieur, des doctorants et des diplômés post-doctorants pour les aider à développer leurs compétences en matière de pédagogie;
- aider les établissements d'enseignement supérieur à développer des stratégies pour l'inclusion, l'égalité hommes-femmes et la réussite des études et à attribuer des crédits ECTS aux étudiants pour des activités bénévoles et d'intérêt collectif;
- promouvoir le développement et l'expérimentation d'une conception modulaire et flexible des cours;
- encourager la reconnaissance des qualifications des réfugiés afin de faciliter leur accès à l'enseignement supérieur;
- soutenir le développement et l'expérimentation de méthodes pédagogiques favorisant la créativité et l'innovation dans l'enseignement supérieur;
- renforcer le soutien de l'IUE en faveur de la coopération universités-entreprises et favoriser la mise en place de forums régionaux et nationaux universités-entreprises dans toute l'IUE;
- soutenir la coopération et l'apprentissage mutuel entre gouvernements, au moyen, par exemple, de la proposition consistant à réexaminer les structures de financement et d'incitation pour les systèmes d'enseignement supérieur et des conseils entre pairs en matière de financement;
- optimiser les synergies entre les instruments de données de l'IUE en créant un pôle de connaissances sur l'enseignement supérieur.

À l'occasion de l'élaboration du prochain budget pluriannuel de l'Union, la Commission européenne examinera avec les États membres comment renforcer la coopération dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation pour assurer la réalisation des objectifs définis dans la présente communication.

Modernisation de l'éducation dans l'Union européenne

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Krystyna ŻYBACKA (S&D, PL) sur la modernisation de l'enseignement dans l'Union européenne.

La commission de l'emploi et des affaires sociales, exerçant ses prérogatives de commission associée en vertu de [l'article 54 du Règlement du Parlement européen](#), a également exprimé son avis sur ce rapport.

Le rapport a insisté sur le rôle essentiel de l'éducation pour façonner l'avenir de l'Europe, du point de vue tant économique que social, et sur le fait que des systèmes d'éducation et de formation de qualité favorisent une citoyenneté active et les valeurs communes, contribuant ainsi à façonner une société ouverte, inclusive, pluraliste, démocratique et tolérante.

Les députés estiment qu'une approche globale de la politique en matière d'éducation, avec un soutien politique et public fort, est essentielle au processus de réforme de l'enseignement et que pour atteindre ces objectifs, il est crucial d'impliquer à la fois l'ensemble de la société et tous les acteurs concernés et intéressés, y compris les parents.

Le rapport a mis en exergue le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication en vue d'offrir de nouvelles opportunités dans le domaine de l'éducation. Il a souligné les perspectives qu'offrent la numérisation et la création de plateformes éducatives communes pour une éducation moderne qui devrait avoir pour objectifs fondamentaux le développement du raisonnement, de la réflexion et de la curiosité scientifique, et être capable d'approfondir les éléments fondamentaux d'une culture humaniste, artistique, scientifique et technique.

Les députés ont invité les États membres à soutenir la création d'un espace européen de l'éducation qui devrait se concentrer sur la réalisation d'objectifs communs, y compris la garantie d'une éducation de qualité pour tous, et à renforcer la coopération dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses objectifs. Ils ont formulé plusieurs recommandations pour un développement et une mise en œuvre efficaces du processus de réforme de l'éducation :

Éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE): le rapport demande aux États membres de garantir un accès libre et équitable à une EAJE de qualité, et les encourage à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que soient réunies les conditions matérielles et financières permettant à chaque enfant d'accéder à l'EAJE sans discrimination, ainsi que d'offrir davantage de places pour les enfants dans les crèches et les écoles maternelles.

Les députés invitent la Commission à envisager de mettre en place un cadre européen commun pour l'EAJE et soutiennent la fixation d'un critère de référence européen pour la qualité de l'EAJE.

L'école: les députés encouragent la mise en œuvre d'une approche associant l'ensemble des acteurs de l'école, afin de renforcer l'inclusion sociale, l'accessibilité, la gouvernance démocratique, la qualité et la diversité en matière d'éducation. Ils soulignent qu'il serait possible de faire baisser le nombre important de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET), soit près de 6,3 millions de jeunes de 15 à 24 ans, en prévenant le décrochage scolaire ainsi qu'en développant le caractère concret de l'enseignement et en veillant à ce que les établissements scolaires soient davantage en prise sur le tissu local et en tissant des liens avec les entreprises et collectivités locales.

Le rapport insiste, entre autres, sur la nécessité :

- de renforcer les possibilités et les structures en faveur de la collaboration interne et externe au niveau des écoles,
- de rendre l'éducation plus flexible afin qu'elle puisse mieux s'adapter aux conditions de vie des élèves,
- d'augmenter le nombre d'initiatives STEAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) au niveau des écoles,
- de soutenir les compétences linguistiques en développant des pédagogies multilingues innovantes,
- de créer des milieux d'apprentissage plus inclusifs en favorisant les droits des groupes les plus vulnérables,
- d'inclure dans l'éducation sur la santé et les relations d'enseignement aux enfants et aux jeunes des relations basées sur l'égalité, le consentement, le respect et la réciprocité, ainsi que l'enseignement des droits des femmes et des filles,
- d'adopter des mesures en vue de la reconnaissance des périodes d'étude effectuées à l'étranger et qui ne débouchent pas sur un diplôme ou une qualification.
- de mettre au point des programmes de prévention et des campagnes de sensibilisation sur les questions du harcèlement, du harcèlement en ligne, des addictions et des violences en coopération avec les bénéficiaires directs et tous les acteurs concernés.

Enseignement supérieur: les députés ont appelé à la création d'un espace européen de l'éducation et ont encouragé les États membres à investir au moins 2 % de leur PIB dans l'enseignement supérieur. Les ressources nationales ou régionales et l'allocation des Fonds structurels et d'investissement européens devraient aller en priorité aux programmes éducatifs et à la promotion de la coopération entre établissements d'enseignement supérieur, le monde du travail, l'industrie, les communautés de recherche et la société dans son ensemble.

Le rapport recommande, entre autres:

- de favoriser une mobilité plus inclusive et accessible des étudiants, des stagiaires, des apprentis, des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif,
- d'accroître le financement destiné à la mobilité des enseignants et des chercheurs,
- de garantir la reconnaissance et la compatibilité transfrontalières mutuelles des qualifications et des diplômes universitaires,
- d'élaborer des stratégies globales et des outils pour déterminer la qualité des nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage, par exemple l'apprentissage en ligne, les cours en ligne ouverts à tous,
- d'intégrer les stages, sous la forme de crédits ECTS, dans les programmes d'enseignement supérieur, de promouvoir l'apprentissage en alternance et de tenir compte des problèmes et des besoins locaux en les intégrant dans les programmes didactiques et les projets de recherche.

L'enseignant comme garant de la qualité de l'enseignement: les députés demandent aux États membres d'introduire des mesures d'incitation afin d'attirer et de motiver les jeunes et les enseignants qualifiés à rejoindre le système éducatif et à y travailler. Ils se prononcent en faveur de la reconnaissance du statut professionnel des personnes travaillant dans l'EAJE et d'un soutien aux enseignants qui dispensent des cours multilingues.

La Commission et les États membres devraient aider les enseignants à intégrer l'innovation et la technologie dans l'enseignement en renforçant leurs compétences numériques. Les députés soutiennent la création d'une académie de l'enseignement et de l'apprentissage, en

tant que dispositif complémentaire qui permettrait aux enseignants de se former et d'échanger les bonnes pratiques au niveau européen.

Enfin, les députés demandent une augmentation notable des fonds qui seront alloués à ce programme Erasmus + dans le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, afin de le rendre plus accessible et plus solidaire, et de lui permettre d'étendre sa portée à un plus grand nombre d'étudiants et de professeurs.

Modernisation de l'éducation dans l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté par 552 voix pour, 75 contre et 71 abstentions, une résolution

sur la modernisation de l'enseignement dans l'Union européenne.

La connaissance comme ressource économique clé et source de développement des citoyens: la résolution a insisté sur le rôle essentiel de l'éducation pour façonner l'avenir de l'Europe, du point de vue tant économique que social, et sur le fait que des systèmes d'éducation et de formation de qualité favorisent une citoyenneté active et les valeurs communes, contribuant ainsi à façonner une société ouverte, inclusive, pluraliste, démocratique et tolérante.

Le Parlement estime qu'une approche globale de la politique en matière d'éducation, avec un soutien politique et public fort, est essentielle au processus de réforme de l'enseignement et que pour atteindre ces objectifs, il est crucial d'impliquer à la fois l'ensemble de la société et tous les acteurs concernés et intéressés, y compris les parents. Il a exhorté les États membres à mettre en œuvre les principes du socle européen des droits sociaux qui donnent des moyens de réduire les inégalités en Europe par l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. De plus, les systèmes éducatifs à tous les niveaux devraient garder en perspective l'égalité des genres, prenant en considération les besoins des personnes souffrant de multiples formes de discrimination.

Nouveaux défis : la résolution a mis en exergue le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication en vue d'offrir de nouvelles opportunités dans le domaine de l'éducation. Elle a souligné les perspectives qu'offrent la numérisation et la création de plateformes éducatives communes pour une éducation moderne qui devrait avoir pour objectifs fondamentaux le développement du raisonnement, de la réflexion et de la curiosité scientifique, et être capable d'approfondir les éléments fondamentaux d'une culture humaniste, artistique, scientifique et technique.

Le Parlement a invité les États membres à soutenir la création d'un espace européen de l'éducation qui devrait se concentrer sur la réalisation d'objectifs communs, y compris la garantie d'une éducation de qualité pour tous, et à renforcer la coopération dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses objectifs. Il a formulé plusieurs recommandations pour un développement et une mise en œuvre efficaces du processus de réforme de l'éducation :

Éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE): le Parlement a demandé aux États membres de garantir un accès libre et équitable à une EAJE de qualité, et les a encouragés à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que soient réunies les conditions matérielles et financières permettant à chaque enfant d'accéder à l'EAJE sans discrimination, ainsi que d'offrir davantage de places pour les enfants dans les crèches et les écoles maternelles.

La Commission devrait envisager de mettre en place un cadre européen commun pour l'EAJE et soutenir la fixation d'un critère de référence européen pour la qualité de l'EAJE.

L'école: les députés ont encouragé la mise en œuvre d'une approche associant l'ensemble des acteurs de l'école, afin de renforcer l'inclusion sociale, l'accessibilité, la gouvernance démocratique, la qualité et la diversité en matière d'éducation. Ils ont souligné qu'il serait possible de faire baisser le nombre important de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET), soit près de 6,3 millions de jeunes de 15 à 24 ans, en prévenant le décrochage scolaire ainsi qu'en développant le caractère concret de l'enseignement et en veillant à ce que les établissements scolaires soient davantage en prise sur le tissu local et en tissant des liens avec les entreprises et collectivités locales.

La résolution a insisté, entre autres, sur la nécessité :

- de renforcer les possibilités et les structures en faveur de la collaboration interne et externe au niveau des écoles,
- de rendre l'éducation plus flexible afin qu'elle puisse mieux s'adapter aux conditions de vie des élèves,
- d'augmenter le nombre d'initiatives STEAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) au niveau des écoles,
- de soutenir les compétences linguistiques en développant des pédagogies multilingues innovantes,
- de créer des milieux d'apprentissage plus inclusifs en favorisant les droits des groupes les plus vulnérables,
- d'inclure dans l'éducation sur la santé et les relations d'enseignement aux enfants et aux jeunes des relations basées sur l'égalité, le consentement, le respect et la réciprocité, ainsi que l'enseignement des droits des femmes et des filles,
- d'adopter des mesures en vue de la reconnaissance des périodes d'étude effectuées à l'étranger et qui ne débouchent pas sur un diplôme ou une qualification.
- de mettre au point des programmes de prévention et des campagnes de sensibilisation sur les questions du harcèlement, du harcèlement en ligne, des addictions et des violences en coopération avec les bénéficiaires directs et tous les acteurs concernés.

Enseignement supérieur: les députés ont appelé à la création d'un espace européen de l'éducation et ont encouragé les États membres à investir au moins 2 % de leur PIB dans l'enseignement supérieur. Les ressources nationales ou régionales et l'allocation des Fonds structurels et d'investissement européens devraient aller en priorité aux programmes éducatifs et à la promotion de la coopération entre établissements d'enseignement supérieur, le monde du travail, l'industrie, les communautés de recherche et la société dans son ensemble.

La résolution a recommandé, entre autres:

- de favoriser une mobilité plus inclusive et accessible des étudiants, des stagiaires, des apprentis, des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif,
- d'accroître le financement destiné à la mobilité des enseignants et des chercheurs,
- de garantir la reconnaissance et la compatibilité transfrontalières mutuelles des qualifications et des diplômes universitaires,
- d'élaborer des stratégies globales et des outils pour déterminer la qualité des nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage, par exemple l'apprentissage en ligne, les cours en ligne ouverts à tous,
- d'intégrer les stages, sous la forme de crédits ECTS, dans les programmes d'enseignement supérieur, de promouvoir l'apprentissage en alternance et de tenir compte des problèmes et des besoins locaux en les intégrant dans les programmes didactiques et les projets

de recherche.

L'enseignant comme garant de la qualité de l'enseignement: le Parlement a demandé aux États membres d'introduire des mesures d'incitation afin d'attirer et de motiver les jeunes et les enseignants qualifiés à rejoindre le système éducatif et à y travailler. Il s'est prononcé en faveur de la reconnaissance du statut professionnel des personnes travaillant dans l'IAJE et d'un soutien aux enseignants qui dispensent des cours multilingues.

La Commission et les États membres devraient aider les enseignants à intégrer l'innovation et la technologie dans l'enseignement en renforçant leurs compétences numériques. Les députés ont soutenu la création d'une académie de l'enseignement et de l'apprentissage, en tant que dispositif complémentaire qui permettrait aux enseignants de se former et d'échanger les bonnes pratiques au niveau européen.

Enfin, le Parlement a demandé une augmentation notable des fonds qui seront alloués à ce programme Erasmus + dans le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, afin de le rendre plus accessible et plus solidaire, et de lui permettre d'étendre sa portée à un plus grand nombre d'étudiants et de professeurs.